



49.3 Un acte grave !

C'est samedi 29 février, après 12 jours d'examen à l'Assemblée Nationale du projet de loi sur la réforme des retraites, que le gouvernement a eu recours au 49.3 pour passer en force.

En effet le 1^{er} ministre, l'a annoncé en plein week-end, la constitution le lui permettant en engageant la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée Nationale. Le projet de loi est alors considéré adopté sans vote, sauf motion de censure votée par l'Assemblée Nationale. Après un passage au Sénat le texte reviendra à l'Assemblée Nationale.

Le gouvernement a donc choisi d'engager la procédure accélérée. Il refuse ainsi de laisser aux parlementaires le temps du débat, tout comme le bureau de la commission spéciale a réduit le temps de défense des amendements puis interrompu en plein travaux de cette commission. Tout cela afin de respecter le calendrier décidé par le seul Président de la République.

Ce gouvernement a eu autant de déconsidération vis-à-vis des partenaires sociaux mais aussi des milliers de manifestants. Il se moque des 72% des Français qui se prononcent contre la réforme, selon un sondage BVA publié le 21 février dernier.



Dans ce contexte politique et social, et à l'approche des élections municipales, ce recours à l'autoritarisme est un nouveau signe de fébrilité du gouvernement et de son mépris de la démocratie.

« Ce 49.3 est une façon de continuer à se moquer des Français, et de l'opinion publique qui est depuis des mois et des mois contre cette réforme très majoritairement. » Philippe Martinez.

Pour nous le combat continue, contre les reculs démocratiques et les attaques menées contre notre système social.

Ils refusent la démocratie, nous irons dans la rue !!!

LUNDI 02 MARS

CARCASSONNE

18h00,

Permanence de la Députée HÉRIN

NARBONNE

18h00,

devant la Sous-Préfecture

MARDI 03 MARS

NARBONNE

17h30

**AG Intersyndicale
Bourse du Travail**

CARCASSONNE

18h00

**Rassemblement Intersyndicale
Devant Préfecture**

JEUDI 05 MARS

NARBONNE

17h

**Rassemblement très Spécial
Distribution Tracts**

Bourse du Travail